

## Avis de confirmation d'exercice d'évacuation

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance :

### Article 90

*« La responsable doit prévoir des procédures d'évacuation en cas d'urgence. Elle doit organiser des exercices à cet effet chaque fois qu'elle reçoit un nouvel enfant ou au moins 1 fois par 6 mois. »*

Enfants présents lors de l'exercice :


P.S : Pensez à informer vos employés (assistante, remplaçante) de votre procédure d'évacuation et de l'endroit où vous rangez votre trousse de premiers soins.

Par la présente,

Je \_\_\_\_\_ domiciliée au \_\_\_\_\_,  
confirme avoir effectué un exercice d'évacuation le \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature de la responsable

\_\_\_\_\_  
Date